

Circulaire Compétitions	
<b>REGLEMENT INTER-CLUB REGIONAL</b>	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
	7 pages; 5 annexes

### Article 1 - GENERALITES

1. Le championnat de ligue Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBA. Il se déroule sur deux divisions régionales, appelées Régionale 1, et Régionale 2 organisées par la ligue de Basse Normandie. Une nouvelle équipe s'inscrivant en championnat interclubs démarre en départementale, après avis de la commission compétition départementale et régionale.
2. La Régionale 1 est composée de deux poules de 6 clubs, soit 12 clubs. La Régionale 2 est composée de deux poules de 6 clubs, soit 12 clubs. Les sous-divisions seront composées afin de regrouper les équipes ayant une proximité géographique (séparation ouest-est au vu de la géographie régionale).
3. Le championnat se déroule sur 6 journées pour la Régionale 1 et Régionale 2. Une journée de championnat se dispute sur une seule journée et voit chaque équipe disputer une ou deux rencontres selon le calendrier. Chaque équipe est appelée à recevoir deux fois dans la saison régulière. Une dernière journée, dite « play-off » est organisée à l'issue de la saison régulière pour déterminer quelle équipe accède au niveau national, quelles sont les équipes redescendant au niveau départemental, celles qui descendent en R2 et celles qui accèdent en R1.

### Article 2 - PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES (DISPOSITIONS TRANSITOIRES)

A l'issue de la saison et sous réserve des dispositions de l'Article 3, les divisions sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus, à savoir :

1. L'équipe vainqueur de la journée de play-off de Régionale 1 accède directement en Nationale III.
2. Après un play-off, les 3 dernières équipes de RI descendent directement Régional II.
3. Après un play-off, les 3 premières équipes de RII accèdent en Régional I.
4. Après un play-off, les 3 dernières équipes de RII descendent directement en Départemental I.
5. Si plus d'une équipe redescend de nationale, des équipes supplémentaires descendront de R1 en R2 et des équipes supplémentaires descendront de R2 en départementale (en fonction du classement complet de la journée de play-off).
6. Si aucune équipe ne redescend de nationale, seule une équipe de R1 redescendra de R1 en R2 et seules deux équipes de R2 descendront en départementale (en fonction du classement complet de la journée de play-off).

### Article 3 - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PROMOTION ET LA RELEGATION DES EQUIPES

1. Aucune division ne doit comprendre plus d'une équipe du même club.
2. Si une équipe qualifiée pour la promotion est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, l'équipe classée au prochain rang dans la même poule est promue à sa place.
3. Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière (quel que soit son classement) est reléguée dans la prochaine division inférieure.

4. Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité (et en cas d'égalité, selon l'article 4).
- Par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée dans son championnat départemental
  - Par promotion d'une équipe non promue.

#### Article 4 - ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB OU D'UNE PAIRE DE DOUBLE

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer une paire de double ou la valeur de l'équipe d'un club (titulaires les mieux classés : 4 joueurs et 3 joueuses pour R1 et R2) :

Elite	18 points
A1	17 points
A2	16 points
A3	15 points
A4	14 points
B1	13 points
B2	12 points
B3	11 points
B4	10 points

C1	9 points
C2	8 points
C3	7 points
C4	6 points
D1	5 points
D2	4 points
D3	3 points
D4	2 points
NC	1 points

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est :

1. Le classement de la discipline dans laquelle il est le mieux classé (valeur d'une équipe)
2. Le classement dans la discipline de double concernée (valeur d'une paire)

**N.B. : Le reclassement de février doit être pris en compte pour les journées se déroulant après le reclassement.**

#### Article 5 - INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES

1. La confirmation de l'engagement des équipes pour la saison à venir, doit parvenir impérativement par écrit, avant le **01 Juillet** (annexe 1) de la saison en cours au siège de la Ligue.
2. En cours de saison, un club ayant engagé une équipe en championnat régional ne pourra demander le forfait général pour celle-ci que dans l'unique cas, où il ne disposerait pas d'autres équipes engagées en championnat régional ou départemental. Dans le cas contraire, il sera formellement demandé au club de supprimer l'équipe évoluant dans la division la plus faible, afin de maintenir son équipe en régionale.  
Ses droits d'engagement ne sont pas remboursés.
3. L'équipe championne départementale de division 1 ne pourra refuser l'accession en Régionale 2. Toutefois, si l'équipe refusait cette montée, elle se verrait sanctionnée financièrement d'une amende équivalente à un forfait général soit 40 € par rencontre multiplié par le nombre de rencontres de la saison en cours.
4. Chaque équipe doit inscrire un arbitre ou un arbitre en cours de formation dans l'effectif des équipes à partir de la saison 2010/2011, aucune équipe sans arbitre ne sera admise en Interclubs Régional.

## **Article 6 - COMPOSITION DES EQUIPES**

1. Les équipes doivent être composées au minimum de six joueurs (3 masculins et 3 féminines) en Régionale 1 et en Régionale 2.
2. Les équipes doivent être composées de joueurs minimes 2, (avec surclassement exceptionnel) cadets, juniors, séniors, vétérans. Les minimes 2 ne pourront pas participer à la journée de barrages d'accèsion au niveau national (règlement fédéral).
3. Au cours d'une même saison, un joueur ne peut pas représenter deux clubs différents.

## **Article 7 - QUALIFICATION DES JOUEURS**

1. Tout joueur participant à une journée d'interclubs doit avoir validé sa licence (licence enregistré et payé au secrétariat de la Ligue) avant le vendredi de ladite journée caché de la poste faisant foi, à savoir :
  - être licencié dans le club engagé,
  - être autorisé à jouer en compétition (certificat médical),
  - être surclassé en sénior avec un simple surclassement pour les juniors, un double surclassement pour les cadets, un surclassement exceptionnel pour les minimes 2 et un certificat VA pour les vétérans,
  - Un joueur participant à une journée d'interclubs sans être en règle pourra être suspendu pour une ou plusieurs rencontres,
  - L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés, ni plus de 2 joueurs étrangers (un joueur étranger et muté cumulera les 2 statuts).

## **Article 8 - JOUEURS TITULAIRES**

1. Un joueur est considéré comme titulaire d'une équipe, s'il a disputé trois rencontres avec celle-ci en R1 ou R2. A partir de ce jour, il ne pourra plus jouer dans une division inférieure.
2. Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end (du vendredi soir au dimanche soir). Des dérogations pourront être accordées par la commission compétition en cas de match ayant du être reporté.

## **Article 9 - DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE**

1. L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.
2. Elle envoie les convocations pour toute la saison au moins 15 jours avant la première journée de championnat, à l'aide du formulaire approprié (annexe 2).
3. Les rencontres débutent 30 minutes après l'heure de convocation, il est toléré un retard de 15 minutes pour le début de la compétition.
4. Avant chaque rencontre, les capitaines fournissent la composition complète (simple et double) de leur équipe (annexe 3), afin de la reporter sur la feuille de rencontre, sans connaître auparavant la composition de l'équipe adverse. Les feuilles de rencontres seront fournies par le club qui reçoit et remplies par le juge arbitre s'il y en a un ou par les deux capitaines des équipes concernées.
5. L'ordre des matches est :
  - déterminé par le Juge arbitre ou l'arbitre,
  - proposé par les deux capitaines d'équipe.

6. Les rencontres se déroulent en fonction du calendrier des compétitions de la Ligue de Basse Normandie, dans le gymnase indiqué par le club, sauf modification prévue au calendrier, sauf décision du comité directeur ou accord entre les clubs concernés et la commission compétition. Le report d'une rencontre est admis dans les seuls cas suivants :
- Conditions météorologiques interdisant le déplacement (verglas généralisé ou local, neige abondante....), décision prise sous la responsabilité de la Commission compétition de la Ligue de Basse Normandie et après consultation des Présidents des comités départementaux. Arrêté préfectoral incitant ou interdisant la circulation des véhicules.
  - Accident de la circulation en se rendant à la compétition (avec justificatif, constat d'accident, rapport de police ou de gendarmerie.....).
  - Aucune rencontre ne pourra être jouée après la date prévue au calendrier de la ligue, sauf cas exceptionnel (décision appartenant à la commission Interclubs). Toutefois, une rencontre peut être avancée après avis favorable de tous les clubs concernés et de la commission Interclubs.
7. Toutes les rencontres de Régionale 1 et 2, se joueront en volants plumes (homologués par la Fédération) fournis à part égale par chaque joueur.
8. Horaires de début des rencontres : **Le samedi entre 14 h et 22 h, le dimanche entre 9 h et 17 h.**

### **Article 10 - ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE**

Pour la Régionale 1 et 2, l'équipe recevant une journée devra fournir obligatoirement un arbitre où un arbitre stagiaire à titre dérogatif et pour une année (qui devra être validé avant le 31 Mai de la saison en cours). **Cet arbitre aura la fonction de juge-arbitre**, il pourra être joueur mais il est fortement recommandé de fournir un arbitre ne participant pas aux rencontres.

#### **Rôle du juge-arbitre :**

- contrôler les licences
- Réception des feuilles de présence (annexe 5)
- gérer l'ordre des matches
- saisir les résultats des matches sur les feuilles de match de chaque rencontre
- envoyer les feuilles de match au responsable interclubs de la ligue
- renvoyer son rapport de juge-arbitre au responsable de la commission régionale d'arbitrage
- veiller à l'application du règlement interclubs.

**Cet arbitre sera indemnisé sur la base de 25 euros par jour *aucun frais de déplacement pris en charge par la Ligue.***

### **Article 11 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR**

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur est autorisé à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur conformément aux Articles 7 et 9, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match.

### **Article 12 - NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE**

Lors de la saison régulière de R1/R2, chaque rencontre consiste en 8 matches, à savoir :

2 SIMPLES HOMMES
2 SIMPLES DAMES
1 DOUBLE HOMMES

1 DOUBLE DAMES  
2 DOUBLE MIXTE

Les matches se joueront selon le règlement FFBA.

Lors d'une rencontre, un joueur n'a pas le droit de jouer plus de deux matches, et en aucun cas deux matches de simple ou de mixte.

### Article 13 - BAREME DES POINTS POUR LES MATCHS

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 1 point
Défaite :	0 point
Forfait :	- 1 point

Pour tout match forfait, le score sera de 21-00 – 21-00 soit deux sets à zéro, à indiquer sur la feuille de match.

### Article 14 - BAREME DES POINTS POUR LES RENCONTRES

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 3 points
Nul :	+ 1 point
Défaite :	0 point
Forfait :	- 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, alors le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matches gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dés que le nombre d'équipes est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées. Le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matches (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière.

### Article 15 - FORFAITS ET SANCTIONS

1. En cas de forfaits de joueurs, les matches non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le deuxième simple).

Sont considérés comme perdus par forfait :

Un match non joué ;

Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 6, 7, 8, et 12 ;

Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par ce joueur (SH2 et 3 si le 1 n'est pas en règle);

Un match indûment décalé suite à une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

2. Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0.

3. Pour les cas de dépassement de quota (plus de deux étrangers alignés, plus de 2 mutés alignés), on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur(s) à avoir joué.

4. Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

5. En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité :  
pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;  
pour chaque joueur non qualifié aligné ;  
pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce point sera retiré au score sur l'ensemble des rencontres défini à l'article 14 : l'équipe fautive ne marquera donc que 2 points pour une victoire, 0 pour un nul, -1 pour une défaite.

A partir de deux points de pénalité lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

6. Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

**7. Perte d'un point au classement général par journée pour le club recevant qui ne fournit pas d'arbitre.**

## AMENDES

Joueur non licencié (le jour de la rencontre)	20 €
Equipe incomplète (par match non disputé)	8 €
Forfait complet de l'équipe (par rencontre)	100 €
<b>Absence d'arbitre (par journée)</b>	<b>75 €</b>
<b>Résultats non communiqués avant 17 heures 30 le dimanche de la journée</b>	<b>10 €</b>

Ces amendes devront parvenir par chèque libellé ou par virement bancaire à la Ligue de Basse Normandie de badminton (Secrétariat de la Ligue de Basse Normandie BP 74 61120 VIMOUTIERS). Dans le cas où l'amende ne serait pas payée avant la journée suivante, l'équipe sera déclarée forfait pour la rencontre suivante et sera à nouveau pénalisée d'une amende équivalente à un forfait complet d'équipe.

**La commission Régional Interclubs communiquera sur le site internet de la Ligue, dans les 8 jours suivant la journée, la liste des sanctions encourues par les équipes. La facture de l'amende sera envoyée dans le même délai au club.**

## Article 16 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des rencontres devront être adressés par le club où se disputent les rencontres au responsable des interclubs : **Mr Xavier JURET 21 rue Blacher 14700 FALAISE**, au plus tard 48 heures après la date de la rencontre. Joindre à la feuille de rencontre la feuille de composition d'équipe entièrement remplie et signée des capitaines (formulaire officiel de la ligue) . Les résultats doivent être téléphonés par le club où se disputent les rencontres le dimanche soir au **responsable de la commission interclubs ( Mr Xavier JURET) au 06 67 11 15 89 avant 17 h 30.**

- **Que ce soit pour l'envoi des feuilles de rencontres mais aussi pour la transmission téléphonique des résultats au responsable de la commission interclubs le dimanche soir, il y aura, en cas d'oubli ou de retard, une amende ainsi qu'une sanction d'un point avec sursis puis d'un point ferme en cas de récidive. Ceci est indispensable afin que les résultats puissent paraître le plus rapidement possible dans la presse.**

## Article 17 - SANCTIONS ET RECOURS

Toute infraction au règlement de la ligue de Basse Normandie et de la Fédération Française entraîne des sanctions.

- Tout problème sera d'abord étudié par la Commission compétition régionale puis éventuellement transmis à la Commission litiges, si besoin est.

- Les réclamations et réserves doivent être inscrites sur le bas de la feuille de rencontre. Dans le cas où des réserves sont inscrites sur la feuille de match la Commission compétition informera l'autre partie. En cas de désaccord, la commission litiges statuera sur celui-ci. La Commission litiges et sanctions est composée des membres de la Commission litiges et des membres de la Commission arbitrage.

## Article 18 - DEROULEMENT DES PLAY-OFFS

En fin de saison régulière, 4 play-offs sont organisés. Les lieux seront déterminés en fonction des équipes qualifiées pour les play-offs et des volontés de réception de ces journées. En cas de désaccord entre plusieurs équipes souhaitant recevoir la journée de play-off, la commission Interclubs de la ligue se chargera de trouver un lieu neutre pour l'accueil de la journée.

- **Un « play-off R1 »** regroupera les 2 premiers de chaque sous-division de R1 (soit 4 équipes). Le premier de la sous-division ouest rencontrera le deuxième de la sous-division est et inversement. A l'issue de ces rencontres, les 2 vainqueurs s'affronteront pour déterminer le champion de R1 et son dauphin. Les 2 perdants se rencontrent également pour déterminer qui complète le podium.
- **Un « play-down R1 »** regroupera les 2 derniers de chaque sous-division de R1 (soit 4 équipes). Le dernier de la sous-division ouest rencontrera l'avant-dernier de la sous-division est et inversement. A l'issue de ces rencontres, les 2 vainqueurs s'affronteront pour déterminer les 9ème et 10ème de R1 et les 2 perdants s'affronteront pour déterminer les places de 11ème et 12ème.
- **Un « play-off R2 »** regroupera les 2 premiers de chaque sous-division de R2 (soit 4 équipes). Le premier de la sous-division ouest rencontrera le deuxième de la sous-division est et inversement. A l'issue de ces rencontres, les 2 vainqueurs s'affronteront pour déterminer le champion de R2 et son dauphin. Les 2 perdants se rencontrent également pour déterminer qui complète le podium.
- **Un « play-down R2 »** regroupera les 2 derniers de chaque sous-division de R2 (soit 4 équipes). Le dernier de la sous-division ouest rencontrera l'avant-dernier de la sous-division est et inversement. A l'issue de ces rencontres, les 2 vainqueurs s'affronteront pour déterminer les 9ème et 10ème de R2 et les 2 perdants s'affronteront pour déterminer les places de 11ème et 12ème.

Formulaire Compétition Annexe 1 au règlement Interclub Régional adultes	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
<b>FORMULAIRE D'ENGAGEMENT</b>	1 page

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé à la commission des compétitions, accompagné des droits d'engagement, avant le 20 juillet date limite d'inscription.

Remplir un formulaire pour chaque équipe.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Nom, Prénom: _____	Fonction: _____
Club: _____	Département _____
Adresse: _____	Code Postal _____
Ville: _____	Tél: _____

ARBITRE (actif obligatoire)

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_ Grade: \_\_\_\_\_

J'accepte la fonction et m'engage à être licencié la saison 2009 / 2010 dans le club cité ci-dessus

Signature de l'arbitre :

Ayant pris connaissance du règlement de la compétition, ENGAGE une équipe à la compétition Mentionnée ci-dessous:  
**DROITS D'ENGAGEMENT**

PAR EQUIPE REGIONALE      **35 Euro à régler à l'inscription**

Championnat interclub Régional Division :	Signature:
Fait à : _____ Le (date) _____	Ci-joint un chèque de _____ Euros à l'ordre de la Ligue de Basse-Normandie de Badminton

Engagement à envoyer à :      **LIGUE DE BASSE NORMANDIE DE BADMINTON**  
    **BP 74**  
    **61120 VIMOUTIERS**

Formulaire Compétitions Annexe 2 au règlement Interclub Régional Adultes	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
<b>FORMULAIRE DE CONVOCATION</b>	
1 page	

Ligue de Basse-Normandie de Badminton. Commission compétitions/Interclubs

Mr Xavier JURET 21 rue Blacher 14700 Falaise Email. [xavierjx@yahoo.fr](mailto:xavierjx@yahoo.fr)

## Formulaires de convocation pour le Championnat Interclubs

### Partie à envoyer avant le 1 Octobre au responsable Interclubs.

Division: \_\_\_\_\_ Journée du (date du calendrier): \_\_\_\_\_

Club recevant:

Nom et prénom du responsable de l'équipe recevant:

Adresse et téléphone de la salle:

Date: \_\_\_\_\_

Heure: \_\_\_\_\_

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

### Partie à conserver pour mémoire par le capitaine de l'équipe recevant.

Division: \_\_\_\_\_ Journée du (date du calendrier): \_\_\_\_\_

Club recevant:

Nom et prénom du responsable de l'équipe recevant:

Adresse et téléphone de la salle:

Date: \_\_\_\_\_

Heure: \_\_\_\_\_

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

### Partie à envoyer au capitaine de chaque équipe

Division: \_\_\_\_\_ Journée du (date du calendrier): \_\_\_\_\_

Equipe recevant: \_\_\_\_\_

Responsable: \_\_\_\_\_

Date de la rencontre: \_\_\_\_\_

Horaire (1/2 heure avant match): \_\_\_\_\_

Nom et adresse de la salle: \_\_\_\_\_

Téléphone de la salle (ou du portable du capitaine d'équipe): \_\_\_\_\_

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

### Partie à envoyer au capitaine de chaque équipe.

Division: \_\_\_\_\_ Journée du (date du calendrier): \_\_\_\_\_

Equipe recevant : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Date de la rencontre: \_\_\_\_\_

Horaire (1/2 heure avant match): \_\_\_\_\_

Nom et adresse de la salle: \_\_\_\_\_

Téléphone de la salle (ou du portable du capitaine d'équipe) : \_\_\_\_\_

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

### Partie à envoyer au capitaine de chaque équipe.

Division: \_\_\_\_\_ Journée du (date du calendrier): \_\_\_\_\_

Equipe recevant : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Date de la rencontre: \_\_\_\_\_

Horaire (1/2 heure avant match): \_\_\_\_\_

Nom et adresse de la salle: \_\_\_\_\_

Téléphone de la salle (ou du portable du capitaine d'équipe) : \_\_\_\_\_

Formulaire Compétitions Annexe 3 au Règlement Interclub Régional Adultes	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
<b>FORMULAIRE DE COMPOSITION D'EQUIPE</b>	
1 page	

Championnat de Régional : \_\_\_\_\_

Rencontre

contre

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 200

Equipe déposant la déclaration: \_\_\_\_\_

Diciplines	Noms - Prénoms	N° Licences	Class.
Simple Messieurs 1			
Simple Messieurs 2			
Simple Messieurs 3			
Simple Dames 1			
Simple Dames 2			
Double Messieurs			
Double Dames			
Double Mixte 1			
Double Mixte 2			

Noms et signature du capitaine

Observation:

Formulaire Compétitions Annexe 4 au Règlement Interclubs Régional Adultes	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
<b>FORMULAIRE DE COMPOSITION D'EQUIPE</b>	
1 page	

Club:Division:Capitaine d'équipe:Arbitres d'équipe:Adresse et téléphone:Adresse mail du Capitaine :

- Les titulaires de l'équipe (3 hommes et 3 femmes) devront être obligatoirement placés aux premiers rangs.- Pour les clubs alignant 2 équipes en championnat, il faudra remplir 2 feuilles.

**Joueurs masculins (titulaires et remplaçants)**

Rang	NOM	Prénom	Date de naissance	Classements au 01/09	Catég d'âge (M/C/J/S/V) et Surclassement (Ex/2S/1S//0S)	Nationalité (F/Ass/Etr)	Muté (O/N) Préciser club.
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

**Joueuses féminines (titulaires et remplaçantes)**

1							
2							
3							
4							
5							
6							

Date et signature du responsable:

Formulaire Compétition Annexe 5 au règlement Interclub Régional adultes	<i>adoption :</i> 24 Juin 2009 <i>entrée en vigueur :</i> 1 septembre 2009 <i>validité :</i> permanente <i>remplace :</i> 30 juin 2007
<b>DECLARATION DE PRESENCE</b>	
1 page	

Cette déclaration de présence est à remettre sans les signatures des joueurs au juge arbitre de la journée 30 minutes avant le début de la rencontre. C'est en venant pointer à la table de marque que les joueurs viendront signer la feuille. Les joueurs doivent signer cette feuille au moins 15 minute avant l'heure prévue de la rencontre.

Club \_\_\_\_\_ Division \_\_\_\_\_ Poule \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

### JOUEURS

Nom, Prénom	N° licence	Nat. F/Ass/Etr	Muté O/N	Signature du joueur	Observation Juge arbitre

### JOUEUSES

Nom, Prénom	N° licence	Nat. F/Ass/Etr	Mutée O/N	Signature de la joueuses	Observation Juge arbitre

### ARBITRE

Nom, Prénom	N° licence	Grade	Signature De l'arbitre	Observation Juge arbitre

**Nom et Signature du capitaine de l'équipe**

**Visa du Juge Arbitre**